



Procès Verbal

Conseil d'Administration

	Date	28/04/2010
Auteur	Jean-Pierre HUGUES	Référence LFP.PV.CA.2010.04.02
Réunion du	02 Avril 2010 à 9 h 00	
Président	Frédéric THIRIEZ	
Présents	MM. Jean-Michel AULAS, Bernard CAIAZZO, , Philippe DIALLO, Raymond DOMENECH, Jean-François FORTIN, Michel HIDALGO, Jean-Pierre HUREAU, Sylvain KASTENDEUCH, Alexandre LACOMBE, Henri LEGARDA, Jean-Pierre LOUVEL, Joël MULLER, Laurent NICOLLIN, ,Philippe PIAT, Patrick RAZUREL, Pierre REPELLINI, Eric ROLLAND, Olivier SADRAN, Frédéric de SAINT-SERNIN, Michel SEYDOUX, Pascal URANO, Laurent VALLEE, Jacques WATTEZ.	
Excusés	MM. Jean-Pierre ESCALETES, Jean-Pierre DENIS (représenté par Frédéric Thiriez), Jean FOURNET-FAYARD, Gérard HOULLIER, Philippe LEDUC, Claude SIMONET, Jean VERBEKE (représenté par Jean-Pierre HUREAU)	
Assistent	M. Jean-Pierre HUGUES, MM. Jérôme BELAYGUE, Stéphane DOR, Jérôme PERLEMUTER, Jean-Guillaume WELGRYN. Melle Laurence POIGNET.	

Le Conseil,
réunissant la présence effective du tiers au moins de ses membres présents ou
représentés,
peut valablement délibérer.



Procès Verbal

Conseil d'Administration

Le Président rappelle que le Conseil est appelé à se prononcer sur l'ordre du jour suivant :

- Adoption du procès-verbal de la réunion tenue par :
 - le Conseil d'administration, le 24 février 2010
 - le Bureau, le 15 avril 2010

- Appel à candidatures Ligue 2

- Subvention UNAF

- Trophée des Champions 2010

1. Adoption du précédent procès-verbal

Le Conseil,

adopte par 4 abstentions, 1 vote contre et 20 pour, le procès-verbal de la réunion tenue par :

- le Conseil d'administration, le 24 Février 2010

Monsieur Jean-Michel AULAS indique que son vote contre est motivé par le fait qu'il estime que le procès-verbal proposé ne reflète pas les délibérations du Conseil, en ce qui concerne le point relatif à la Française des Jeux. Les membres qui s'abstiennent justifient cette position par le fait qu'ils n'étaient pas présents au Conseil d'administration du 24 Février 2010.



Procès Verbal

Conseil d'Administration

2. Appel à candidatures Ligue 2

Le Conseil,

après présentation par le Président du Comité de suivi de l'appel à candidatures Ligue 2, et par la Direction marketing des réponses des candidats, le Conseil constate que les offres, qui se situent en dessous du prix de réserve ne sont pas conformes aux espérances de la Ligue de football professionnel et décide l'infructuosité de l'appel d'offres. Il demande à ce que soit lancée une consultation sur la distribution d'une éventuelle chaîne de la Ligue de football professionnel et mandate pour ce faire le Président de la Ligue de football professionnel et le Comité de suivi. Il demande également que la possibilité soit rouverte aux diffuseurs intéressés de faire une nouvelle proposition.

Le comité de suivi de l'appel à candidatures se réunira en conférence téléphonique le Mardi 4 mai 2010 à 11h00 pour valider les modalités de la consultation des distributeurs.

3. Trophée des champions 2010

Le Conseil,

donne son accord à l'organisation du Trophée des champions entre le mardi 27 et le vendredi 30 Juillet 2010 à Tunis. Il autorise la Ligue de football professionnelle à lancer une consultation pour vendre aux diffuseurs français ce match, ainsi que les éditions suivantes.

4. Subvention UNAF

Le Conseil,

reconduit la subvention UNAF à hauteur de 40.000 € pour la saison 2009/2010.



Procès Verbal

Conseil d'Administration

5. Partenariat Française des Jeux

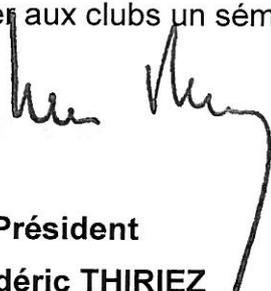
Le Conseil,

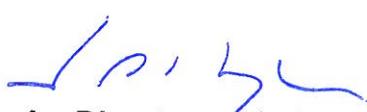
à la demande du Président de la LFP, entend Monsieur Jean-Pierre LOUVEL, Président de l'UCPF, rappeler le contexte de la négociation avec la Française des Jeux. A l'issue des débats, le Conseil d'administration demande au Président de la Ligue de football professionnel, assisté du Président de la Commission marketing, de reprendre contact avec la Française des Jeux pour tenter d'obtenir que le contrat signé entre la Ligue de football professionnel et la Française des Jeux soit modifié par suppression de l'article relatif aux multi-logos, et autorise le Président de la Ligue de football professionnel à signer avec la Française des Jeux un avenant enregistrant les modifications obtenues en la matière.

6. Questions Diverses

Le Conseil,

Jean-Michel AULAS exprime ses préoccupations après l'audition du Président de la DNCG par le Comité Exécutif de l'UCPF le 1^{er} Avril 2010. Il souhaite que la DNCG adopte une attitude tenant compte de la période de crise économique du football professionnel. A l'issue d'un débat portant sur le contexte actuel des contrôles de la DNCG, le Président de Ligue de Football professionnel indique son intention de proposer aux clubs un séminaire sur les perspectives économiques à long terme.


Le Président
Frédéric THIRIEZ


Le Directeur Général
Jean-Pierre HUGUES